

LA VERRERIE ROYALE d'INGRANDE : transformée en Caves de LA BOUVRAIE



DESCRIPTION SOMMAIRE :

C'est en 1754 qu'un Arrêt du Conseil du Roy donne autorisation au Sieur DE RASPILLIER d'établir à Ingrandes une Verrerie destinée à « fabriquer des bouteilles et toutes sortes d'ouvrages en verre », et lui confère ainsi le statut de « Verrerie Royale »

La Marquise d'AUTICHAMP et le Comte WALSH de Serrant promettent de participer au financement de la société en qualité de simple commanditaire associé et à hauteur de 15000 Livres.

A la recherche d'un terrain pour la construire, il obtient en 1759 l'accord des paroissiens d'Ingrande pour établir sa verrerie sur l'emplacement occupé par le grand cimetière d'Ingrande, qui sera par le fait transférée sur des terrains libres situés plus au nord de la ville.

En 1760, au décès de Michel Marie DE RASPILLIER, la propriété de la Verrerie passe à l'un de ses neveux qu'il avait appelé auprès de lui, le sieur Henri Joseph DE MULLER. Puis Henri Joseph DE MULLER étant décédé à son tour en 1786, la propriété de la Verrerie est transférée à son fils Pierre Joseph DE MULLER,

Il semble qu'entre 1760 et 1803, la Verrerie Royale d'Ingrande ait produit jusqu'à 600 000 à 800 000 bouteilles, avec des creux pendant la période des troubles révolutionnaires, en utilisant le charbon de Montrelais et le sable de Loire comme matières premières nécessaires à son exploitation. La production de bouteilles étant principalement destinée aux viticulteurs, d'abord de

l'Anjou, mais aussi de Nantes et Bordeaux, puis, par ces ports, également aux colonies d'Amérique et à l'étranger.

Dans les années 1800 – 1805, période de sa pleine activité, elle paraît avoir occupé entre 400 à 600 ouvriers, dont la plupart étaient sans doute des étrangers à la commune, employés le plus souvent sur des contrats temporaires ou saisonniers, car il semble bien que la production se concentrait en fait sur seulement 4 à 6 mois dans l'année afin que l'alimentation des fours ne consomme pas trop de charbon et que l'on se donne du temps pour les réparations.

Cependant, dès 1802, la Statistique du Département du Maine et Loire souligne les difficultés rencontrées par la Verrerie, en raison de « la mauvaise qualité des charbons utilisés, ainsi que de l'extrême insubordination des ouvriers ».

Elle devait cesser totalement son activité vers 1825 - 1828, concurrencée par des entreprises mieux gérées et surtout situées près de mines de charbon de meilleure qualité, ou encore, près des ports du littoral par lesquels arrivaient les charbons anglais moins chers et mieux adaptés.

Vers 1829, on assiste à sa reconversion, au moins en partie, en raffinerie de sucre à betteraves, exploitée par Jean DENECHÉAU et son épouse Adèle VALLOIS, fille de Guillaume VALLOIS, écuyer, receveur des Fermes du Roy au Bureau des Traités de ce lieu, et de Marie Thérèse Barbe DE MULLER.

Il semble que cette nouvelle activité n'ait guère duré plus de 10 ou 15 ans, avant de faire faillite, comme la quasi totalité des raffineries de sucre à betteraves établies en Maine et Loire à cette époque, concurrencées par les régions du Nord dont le climat et les terres étaient beaucoup mieux adaptées à la production betteravière.

Les bâtiments seront un temps reconvertis en hangars pour bateaux puis en entrepôts à chiffons, avant d'être finalement repris à la toute fin du 19^{ème} siècle par les établissements GRANDIN, producteurs d'un vin mousseux de Loire très renommé, et agrémentés d'un château nouvellement construit vers 1900, tel qu'on peut encore le voir aujourd'hui.

POUR EN SAVOIR PLUS :

La VERRERIE ROYALE d'Ingrande :

Le Sieur DE RASPILLER, originaire de Ronchamp en Franche Comté, et jusqu'ici écuyer, conseiller du Roy, et son procureur au contre mesurage des sels à La Pointe de Bouchemaine aux portes d'Angers, projeta dès 1753 d'établir une VERRERIE dans la Ville d'INGRANDE.

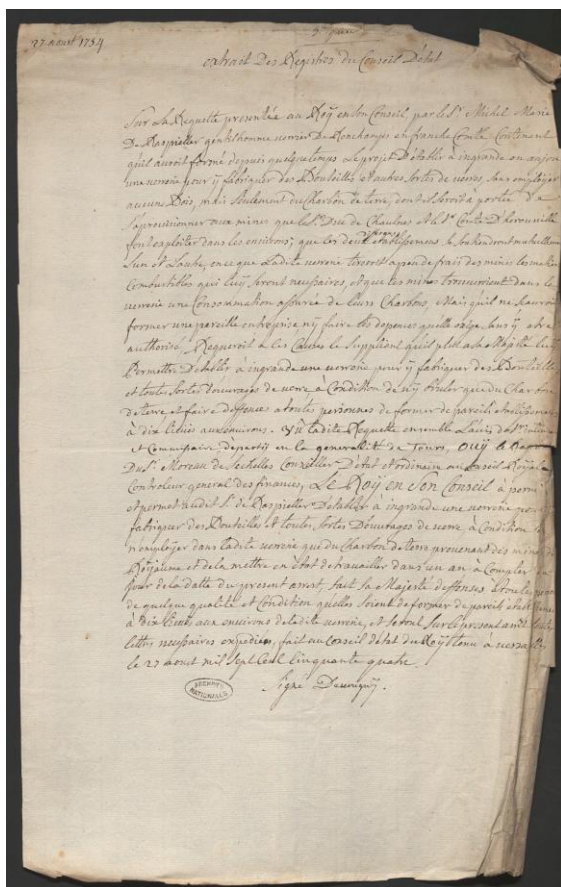
Il communiqua ce projet aux entrepreneurs des mines de charbon de MONTRELAIS parmi lesquels le **Marquis d'Hérouville**, Lieutenant Général des Armées du Roi, et le **Duc de Chaulnes**, Commissaire du Roi aux Etats de Bretagne, très intéressés à la réussite de ce projet de verrerie en tant que fournisseurs du charbon nécessaire à la fabrication du verre, qui s'entremirent pour lui faire attribuer une autorisation en ce sens.

Dans la foulée de leur premier succès, ils obtiennent dès le 27 Août 1754 un Arrêt du Conseil du Roy qui donne l'autorisation au Sieur DE RASPILLER d'établir à Ingrandes une Verrerie Royale destinée à « fabriquer des bouteilles et toutes sortes d'ouvrages en verre », sous la réserve qu'il se fournira en charbon exclusivement chez eux.

Il faut dire que le besoin de bouteilles explose à cette époque et sa production largement encouragée suite à l'autorisation donnée en 1750 par le Roi Louis XV de pouvoir transporter le vin en bouteilles, ce qui était jusqu'alors strictement interdit en France, (sauf pour le vin de Champagne pour lequel l'autorisation avait été accordée dès 1728).

La Marquise d'AUTICHAMP et le Comte WALSH de Serrant avaient promis de participer au financement en qualité de « commanditaire » à hauteur de 15000 Livres chacun en s'associant au sein d'une Société en Commandite.

Cependant, dès les années 1762, les procès engagés par les mines de Montrelais contre la verrerie pour non respect de ses engagements, font craindre aux deux investisseurs, tous deux commanditaires au sein de cette société, d'être impliqués dans des poursuites judiciaires et une faillite possible de la verrerie qui pourrait les exposer à en assumer les dettes. Ils demandent alors le remboursement de leurs 30 000 Livres d'apport afin de dégager leur responsabilité de l'affaire. Ils finiront par obtenir satisfaction par une décision des tribunaux du 21 Février 1767, mais étant précisé que ce remboursement effectif ne pourra débiter qu'après que tous autres créanciers aient été remboursés, et qu'il sera étalé sur plusieurs années La Révolution viendra opportunément interrompre ces versements.



Arrêt du Roi autorisant l'établissement d'une Verrerie Royale à Ingrande

On constate toutefois qu'en dépit de cette garantie et de l'interdiction d'établir toute nouvelle verrerie à moins de dix lieues aux environs, les très influents Directeurs des mines de Montrelais, avides de trouver de nouveaux débouchés pour leurs charbons, vont tout de même obtenir un nouvel Arrêt du Conseil du Roi en date du 12 Mars 1782, autorisant par dérogation la création sur la Loire, à moins de 5 lieues d'ingrande (sans doute vers Ancenis), d'une nouvelle verrerie où l'on fabriquerait « des verres à vitres et gobletteries, et même des verres blancs et cristaux façon de Bohême », que l'on ne trouvait, ni en Bretagne, ni en Anjou, ni en Poitou; pour justifier leur requête, les demandeurs font valoir qu' »il n'existait de verreries qu'à Ingrande (à 5 lieues) et à Nantes (à 8 lieues) ». L'autorisation est finalement accordée par arrêt du Conseil, du 12 mars 1782 en contravention flagrante avec les engagements pris par l'Arrêt de 1754 envers les propriétaires de la Verrerie Royale d'Ingrande.

Ceci sans compter la Verrerie de Varades, située à moins d'une lieue d'Ingrande, et utilisant elle aussi le charbon de Montrelais, qui sera inaugurée le 12 Mars 1788, sous les auspices et la protection de Monsieur le Duc de CHAROST, Seigneur de VARADES. Son directeur sera un DE MULLER dit DE LA PIOLOTTE, parent de Henri Joseph DE MULLER, successeur de Michel Marie DE RASPILLER à la tête de la verrerie d'Ingrande.

Il est vrai que l'Arrêt du Roy ne stipulait pas de durée à ce monopole géographique, et que la verrerie d'Ingrande aura tout de même bénéficié de celui-ci durant plus de 15 ans.

En Décembre 1754 le Sieur FAVRE directeur des mines de Montrelais, envoie au sieur De RASPILLIER un « projet de traité » demandant que ses « associés » soient clairement nommés et ratifient ce Traité, ce qui finit, semble-t-il, par se faire non sans avoir posé quelques problèmes.

1755 Le 28 Janvier : ACCORD VERBAL pour un bail accordé à Michel Marie RASPILLIER sur le terrain du grand cimetière par les paroissiens d'Ingrande pour y établir sa Verrerie :

Vue en 1695 de l'ancien Cimetière d'Ingrande sur le site duquel sera édifiée la Verrerie



Le 14 Janvier 1759 : Un bail emphytéotique de 99 ans est officiellement consenti par les paroissiens d'Ingrande au profit de Michel Marie De RASPILLER pour l'emplacement du grand cimetière, moyennant une somme de 100 livres de Rente annuelle. Passé **devant Maître BARDOUL, notaire à Angers, le 14 Janvier 1759,**

1759 Le 14 Janvier : Bail des Paroissiens d'Ingrande à la VERRERIE :

« Assemblée portant bail emphytéotique des paroissiens d'Ingrande à DE RASPILLIER :

Devant nous Elie, Urbain BARDOUL le Jeune, notaire royal à Angers, les habitants, manants et paroissiens de la paroisse Notre Dame de la ville d'Ingrande sur Loire, dûment assemblés à la principale porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale au son de la cloche, en la manière ordinaire, en conséquence de l'Ordonnance de Monsieur le Lieutenant Général de la Sénéchaussée d'Anjou à Angers du 20 Décembre dernier, laquelle a été lue et publiée au prône de la messe paroissiale du dit Ingrande durant 6 jours, ainsi qu'il appert du certificat de Pierre BILLETEAU, Curé de la Paroisse, laquelle Ordonnance est jointe aux présentes.

*A laquelle Assemblée a été dit par Pierre Augustin PERDRIAU que **le 28 Janvier 1755, Michel Marie DE RASPILLER, écuyer, conseiller du Roy, et son procureur au contre mesurage des sels à La Pointe, leur avait représenté qu'il était autorisé par le Conseil à établir une Verrerie Royale au dit Ingrande, pour laquelle il avait besoin de construire des halles, fourneaux, et autres choses nécessaires, ce pourquoi il avait besoin d'un espace de terrain suffisant et avantageusement situé,***

Que pour cet effet il avait jeté les yeux sur celui qui servait autrefois de cimetière à la dite paroisse d'Ingrande et encore appelé de ce nom, qu'il pria les habitants de vouloir bien s'en accommoder de gré à gré, ce terrain leur étant inutile et infructueux, qu'ils y trouveraient ainsi leur profit, et qu'il ne

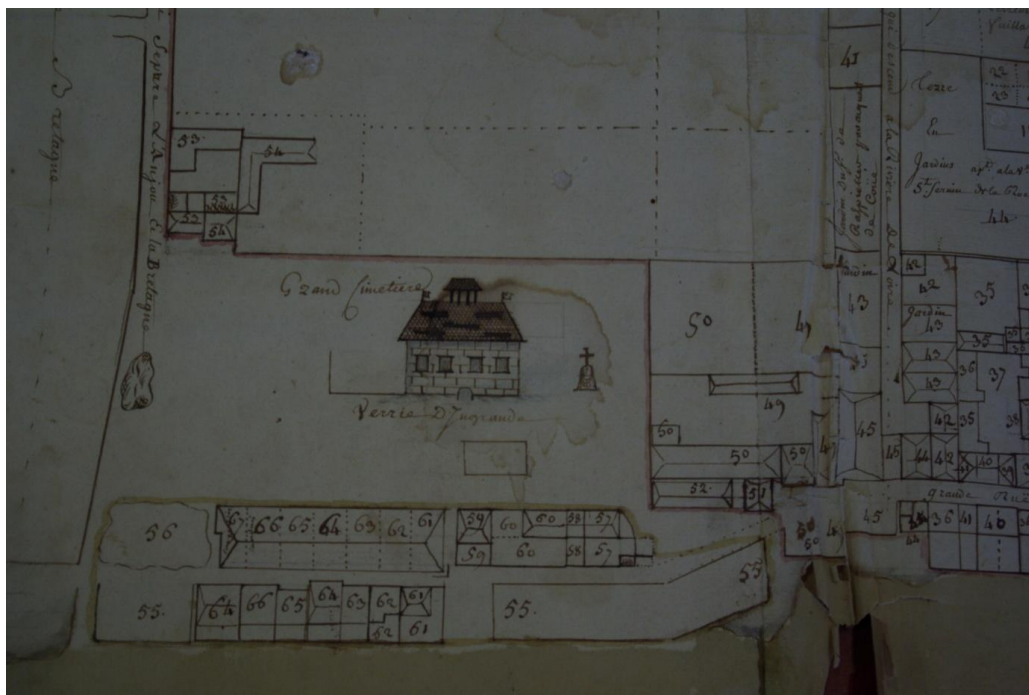
serait pas obligé en cas de refus de leur part, de recourir pour les y obliger à l'Arrêt du Conseil de 1740 rendu en faveur des entrepreneurs des carrières d'ardoises, et depuis étendu pour toutes les manufactures,

Ce pourquoi les dits habitants acceptèrent la dite proposition et convinrent verbalement avec le dit Sieur DE RASPILLER que pour la dite verrerie et dépendances, ils lui donneraient et donnaient dès lors à bail emphytéotique le terrain appartenant à la dite Fabrique de la dite paroisse nommé Le Grand Cimetière, sous la réserve de **54 pieds de large à prendre du côté d'orient, joignant du dit côté les héritiers la veuve Augustin LANGEVIN, au nord le jardin et vigne du sieur RIGAULT, au midi un espace que les paroissiens se sont réservé pour servir de chemin qui doit avoir 21 pieds de largeur, à prendre depuis la maison de la Veuve PATAS, à conduire jusqu'à vis-à-vis La Pierre de Bretagne, et 15 pieds de Largeur à l'occident à prendre de La Pierre de Bretagne, avec faculté pour le Sieur DE RASPILLER de clore de murs l'espace ainsi abandonné,**

Il a été convenu qu'il ne pourra prendre qu'un largeur de 50 pieds à partir du mur de closure des héritiers LANGEVIN, et qu'un mur de séparation de 5 pieds de hauteur et 18 pouces d'épaisseur, établi sur toute la longueur, du nord au sud, sera construit aux frais du sieur RASPILLER,

Lu et publié à l'issue du prône de notre messe paroissiale du 14 Janvier 1759 ».

La Verrerie d'Ingrande selon le PLAN de 1758



En Mars 1759, n'étant pas payé du charbon fourni, le Sieur FAVRE, directeur des mines de charbon de MONTRELAIS, demande que le Comte de Serrant vienne en aide au sieur De Raspiller, entrepreneur de la verrerie, ce que le Comte de Serrant refuse, prétextant qu'il n'a jamais été associé dans cette affaire, et qu'il s'est contenté de jouer un simple rôle de prêteur pour 15000 Livres

Le 25 Janvier 1760, le Sieur DU CORNEAU, nouveau directeur des mines, obtient des consuls d'Angers contre le sieur De Raspiller, maitre de la verrerie d'Ingrande, une sentence qui le condamne solidairement avec la verrerie à lui verser 10000 Livres correspondant au charbon livré et non payé.

Et le 15 Septembre 1760, on commanda au Comte de Serrant, considéré comme associé dans l'affaire, de payer 15965 livres pour solder les dettes de la verrerie. Mais ce dernier fit appel de la décision, contestant formellement son statut d'associé et demandant à la veuve DE RASPILLER et au sieur DE MULLER de lui rembourser les sommes qu'il leur avait prêtées.

24 Août 1760 : Décès de Michel Marie DE RASPILLER

Lui succède alors l'un de ses neveux (fils de sa sœur aînée) **Henri Joseph DE MULLER**

La Verrerie d'Ingrande selon le PLAN de 1785 :



11 Septembre 1786 : Décès d'Henri Joseph DE MULLER

Lui succède alors l'un de ses neveux **Pierre Joseph DE MULLER**

1796 Le 11 Septembre (25 Fructidor An IV) : L'emplacement du Grand Cimetière qui avait été concédé à bail par les paroissiens de la fabrique d'Ingrande au sieur DE RASPILLER, puis son successeur DE MULLER pour y établir une VERRERIE, est saisi pour être vendu comme Bien National d'origine ecclésiastique.

1796 Le 22 Novembre (2 Frimaire An V) : Profitant des circonstances, Pierre (Joseph) DE MULLER se porte acquéreur du « terrain et dépendances appelé LE GRAND CIMETIERE *situé en la Ville d'Ingrande, joignant d'orient et septentrion l'acquéreur, midi maisons sur la rue, couchant la rue de la ci devant Pierre de Bretagne, pour la somme de 2420 Francs afin de pouvoir maintenir l'activité de sa verrerie* ».

Il semble que la Verrerie Royale d'Ingrande ait pu être assez prospère jusqu'en 1820, avec toutefois quelques creux liés aux troubles de la période révolutionnaire, produisant surtout des bouteilles mais aussi quelques verres à vitres et « *autres ouvrages en verre* » comme le précise l'autorisation royale de 1754, en utilisant le charbon de Montrelais et le sable de Loire comme matières premières nécessaires à ses activités. La production de bouteilles, nouveau contenant récemment autorisé pour le transport des vins, était principalement destinée aux viticulteurs, d'abord de l'Anjou, mais aussi de Nantes et Bordeaux, puis, par ces ports, également aux colonies d'Amérique et à l'étranger. Cette verrerie paraît avoir produit jusqu'à 600 000 ou 800 000 bouteilles dans les bonnes années, et occupé jusqu'à 600 ouvriers en 1804. Parmi ceux-ci, seuls une cinquantaine était employés à l'année, la plupart ayant été amenés de Franche Comté dans le sillage de la famille DE RASPILLER / DE MULLER. Les autres étaient généralement des étrangers à la commune, employés le plus souvent sur des contrats temporaires ou saisonniers.

Car il semble bien que la production se concentrait en fait sur seulement 4 à 6 mois dans l'année afin de limiter les frais d'alimentation des fours et les réparations nécessaires qui ne pouvaient être effectuées qu'une fois les fours totalement refroidis. Par ailleurs, les DE RASPILLER et DE MULLER avaient amené avec eux depuis leur Franche Comté d'origine, outre plusieurs membres de leurs familles spécialistes du travail du verre (frères, neveux, ou parents proches) ainsi que plusieurs verriers qualifiés et expérimentés qui formaient le noyau permanent encadrant une main d'œuvre temporaire ou occasionnelle moins qualifiée qui n'était présente que quelques mois dans l'année.

Durant les soubresauts de La Révolution les directeurs de la verrerie doivent faire face à de nombreux troubles peu propices à un fonctionnement efficace de leur établissement. Quant à la livraison de leurs produits, elle pose des problèmes quasi-insolubles. La route d'Angers à Nantes était fréquemment coupée par les chouans. Quant à la Loire, alors principal moyen de communication et de transport, elle était sous étroite surveillance militaire, les transports par eau ne pouvant alors s'effectuer que sous forme de convois accompagnés de chaloupes canonnières.

En 1802, la statistique du Département du Maine et Loire souligne les importantes difficultés rencontrées par la verrerie, en raison de « la mauvaise qualité des charbons utilisés, concurrencés par le coke anglais, ainsi que de l'extrême insubordination des ouvriers ». Dès cette époque, ils ne sont plus qu'une cinquantaine d'ouvriers occupés à la fabrication d'à peine 100 000 bouteilles.

La verrerie devait cesser totalement son activité vers 1825, concurrencée par des entreprises mieux gérées et surtout situées près de mines de charbon plus abondantes et de meilleure qualité, ou mieux près des ports par lesquels arrivaient les charbons anglais moins chers et de meilleure qualité.

En 1829, elle est reconvertie, au moins partiellement, en raffinerie de sucre à betteraves, exploitée par Jean DENECHÉAU, époux d'Adèle VALLOIS, fille de Guillaume VALLOIS, écuyer, receveur des Fermes du Roy au Bureau des Traités de ce Lieu, et de Marie Thérèse Barbe DE MULLER.

C'est l'époque où, suite à la perte des colonies d'Haiti et Saint Domingue qui approvisionnaient traditionnellement le pays en canne à sucre, de nombreuses raffineries de sucre à betteraves s'établissent alors en France afin de suppléer l'arrêt des arrivages de sucre de canne en provenance des colonies américaines

On peut noter que ce même Jean DENECHÉAU prend alors à ferme certaines des terres de La Combaudière pour y placer des fermiers chargés de cultiver les betteraves qui alimenteront la raffinerie d'Ingrandes.

« Le domaine de La Combaudière, est alors affermé par le Sieur HARDY DE LEVARE, propriétaire de La Combaudière, demeurant au Mans, à Jean DENECHÉAU, propriétaire demeurant habituellement à Nantes, pour être rattaché à l'établissement de la Verrerie à titre d'exploitation agricole pour la manufacture de sucre de betteraves, suivant un bail du 3 Septembre 1829 »

A cette époque du Cadastre de 1835, on constate d'ailleurs que l'ancienne « rue de la Verrerie » a été rebaptisée « rue de la sucrerie »



A noter que la Société « DENECHAU VALLOIS et Cie » à la Raffinerie est alors propriétaires des parcelles et bâtiments définies au cadastre de 1835 sous les Numéros suivants :

N°s 739, 740, 741, 742, et 774 pour le Quai devant la Verrerie,

Tandis que François LE BŒUF, maitre de la verrerie de ce lieu, époux de Marie Joseph Aimable DE MULLER, reste propriétaire des Numéros suivants :

N° 659, 660, 661, 662, 663, 664, aux Jardins de la Ville,

1846 : Suite à la faillite de François VALLEE, entraînant avec lui celle de ses associés, ils décident collectivement de vendre les locaux de l'ancienne verrerie par adjudication à la société TRENCHVENT, armateurs et négociants à Nantes, qui associée un temps à PERGELINE s'en servira un temps comme hangar de réparation des bateaux à vapeur de la ligne Nantes – Orléans qu'ils exploitaient ensemble.

En 1863 la société TRENCHVENT BONFILS revend les bâtiments de l'ancienne verrerie / sucrerie à Jacques Charles Prosper MAIGRET, négociant demeurant à Chalonnes, et Eugénie Clarisse STOPIN son épouse :

1°-Le local de la verrerie d'Ingrandes, ayant servi à une sucrerie à betteraves, propre à une exploitation industrielle, formant un carré long, bordé d'un côté par l'article suivant, et de l'autre par une maison de maitre et un jardin, les deux autres côtés étant clos par des magasins,

Au milieu de la cour, se trouve une halle de 75 mètres de long sur 18 mètres de large,

2°-Le bâtiment de la sucrerie ayant 66 mètres de long sur 10 mètres de large,

3°-Le quai de la verrerie en bord de Loire,

N°s du plan cadastral : 739, 740, 741, 742, et N° 774.

Puis suite à la faillite et au décès en 1871 de Prosper MAIGRET, qui avait transformé le site en chiffonnerie, une vente par adjudication en attribue la propriété à Eugène Auguste HINSLING, négociant à Chalonnes.

Après son rachat par la société **Henri GRANDIN**, elle devient à la fin du XIX^e siècle un lieu d'élaboration de vins mousseux. Ce dernier fait construire vers 1900, au-dessus des anciens fours du XVIII^e, le château de la Verrerie, appelé aussi « château Grandin » ou improprement « château de la Bouvraie ».

Jean-Louis BEAU

POUR ENCORE DAVANTAGE DE DETAILS sur l'histoire de cette Maison et ses différents propriétaires , reportez vous à la Partie « Publications TCP » sous la rubrique « Maisons d'Ingrandes au 18^{ème} siècle : Maison LA VERRERIE du PLAN.